

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE DIRECTION GENERALE

DECISION

Finances locales – Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour le démontage de l'orgue de l'église St-Etienne

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et, en particulier, l'alinéa 26 ;

Considérant l'état dégradé de l'orgue de l'église St-Etienne ;

Considérant l'inscription de l'instrument à l'inventaire des Monuments historiques ;

Considérant la décision 52/2024 ;

Considérant le soutien financier proposé par le Conseil départemental de Loir-et-Cher ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – De solliciter une subvention du Conseil départemental de Loir-et-Cher au profit du démontage de l'orgue de l'église St-Etienne selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Travaux : 29 769 €	DRAC (40%) : 17 115 €
Maîtrise d'œuvre : 13 020 €	Conseil départemental (13 %) : 5 648 €
	Commune (47 %) : 20 026 €
Total : 42 789 €	Total : 42 789 €

ARTICLE 2 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 08 mars 2024.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 8 MARS 2024

Publié ou notifié le - 8 MARS 2024

Mis en ligne sur le site internet le 12 MARS 2024

Le Maire,




Jean-Louis LORGEOUX